

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE232742001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 \$, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 \$ + contingences: 343 326,36 \$) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE232742001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 \$, taxes incluses (contrat: 6 866 527,18 \$ + contingences: 343 326,36 \$) - Appel d'offres public 22-19334 - (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau ont d'abord précisé que l'oxygène est essentiel dans le procédé de désinfections par ozonation. D'une superficie de 10 000 m², l'unité de production d'oxygène, prévue à la station d'épuration J-R.-Marcotte, servira notamment à accueillir les quatre équipements spécialisés de production d'oxygène et le système d'entreposage d'oxygène. L'objet du présent dossier est de concevoir cette unité et d'en surveiller les travaux.

L'appel d'offres a été publié le 9 novembre 2023, pour une période de 63 jours, durant laquelle 6 addenda ont été émis, dont un report de date. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges, mais un seul soumissionnaire. Le système de pondération et d'évaluation adopté étant celui à deux enveloppes, la soumission de *SNC-Lavalin inc.* a été évaluée par un comité de sélection, qui l'a jugé conforme.

Compte tenu de l'envergure du projet, l'appel d'offres comportait certaines exigences. Par exemple, la firme devait avoir conçu et surveillé au moins un projet semblable – dans des domaines industriels lourds – depuis 2012, préférablement d'un coût de construction de plus de 40 M\$; faire la conception selon un échéancier défini au devis (7 mois); développer les plans et devis pour l'exécution des travaux en deux phases pour faire progresser la construction selon l'échéancier du projet désinfection. Le Service a expliqué avoir tenté de mettre en place les conditions favorables pour stimuler la participation des preneurs du cahier des charges, mais il est possible que ces particularités soient entrées en ligne de compte.

Lorsque questionné sur les raisons de désistement, les preneurs du cahier des charges ont, entre autres, évoqué qu'ils ne détenaient pas l'expertise requise, qu'ils ont manqué de temps pour préparer l'appel d'offres, qu'ils avaient d'autres engagements et que la grille de sélection accordait trop d'importance au prix dans la note finale.

En conclusion, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à *SNC-Lavalin inc.*, qui a présenté une soumission conforme et en deçà de l'estimation (-3,4 %). De plus, tout report de dossier entraînerait des délais et des coûts supplémentaires pour l'ensemble du projet.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu savoir ce qui pourrait expliquer la récurrence de contrats à une même firme dans le cadre de projets majeurs. En réponse, les responsables précisent que certaines firmes doivent s'adjoindre de l'expertise d'autres firmes pour pouvoir répondre à un tel contrat. Il est coûteux et pas toujours avantageux de faire de la sous-traitance. D'autres firmes sont néanmoins aptes à répondre à ce type d'appel d'offres et c'est le cas dans d'autres projets.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
- *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE232742001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.